



Drones : les technologies militaires intéressent le civil

Surveillance d'usines ou de parcs à huîtres, inspection d'ouvrages, analyse des parcelles d'un champ... Les applications se multiplient. Mais cet essor pourrait être bridé par le flou réglementaire qui entoure ce secteur naissant.



Comme l'avion à réaction ou le radar, le drone, né dans le giron militaire, promet de s'épanouir dans les applications civiles. Selon une étude du Boston Consulting Group, publiée en avril, celles-ci devraient représenter un marché mondial de 5 milliards de dollars en 2020, 15 milliards en 2025 et 50 milliards en 2050. « *Le drone civil est devenu une question clé*, souligne Thibault Trancart, patron des activités intelligence, surveillance et reconnaissance chez Thales. *Depuis 2010, la numérisation de l'économie tire cette activité, et les enjeux autour de la surveillance et de la sécurité contribuent à atténuer la frontière entre activités civiles et militaires.* » Au Bourget, Thales expose le Spy'Ranger, un drone à voilure fixe – une sorte de tout petit avion – capable de voler trois heures, dans un rayon de 30 kilomètres, en embarquant des systèmes d'imagerie sophistiqués. Adopté par l'armée française, il pourrait aussi convenir à la surveillance des aéroports civils ou des grandes infrastructures.



Pour l'industrie aéronautique, il s'agit moins de fabriquer des drones que de valoriser le savoir-faire accumulé dans le domaine militaire. Ainsi, Thales mise beaucoup sur le système de... lutte antidrones récemment mis au point en liaison avec l'Onera, le centre français de recherches aérospatiales. Un outil destiné à surveiller les centrales nucléaires, mais aussi les grandes manifestations officielles – des drones ont déjà été utilisés pour sécuriser les cérémonies du 14-Juillet ou les réunions du G8. Thales développe aussi un système de régulation automatique du trafic aérien à basse altitude (en dessous de 150 mètres) qui pourrait être proposé dès 2019 et anticiper un boom des livraisons commerciales par drone.

Pour sa part, Airbus vient de créer une start-up consacrée aux services liés aux drones civils. Un moyen, pour le numéro un européen des drones militaires, de rattraper ses concurrents en investissant dès maintenant un marché naissant, qui présente un modèle économique différent. « *Les drones, ce n'est pas tant une affaire de technologie qu'une affaire de business* », dit-on chez Airbus Aerial. La nouvelle structure, installée à Atlanta (un siège européen sera créé ultérieurement à Munich), ne veut pas proposer de « produits finis ». Il s'agit de concevoir des applications adaptées aux besoins des clients, grâce à un éventail de services d'imagerie s'appuyant sur des données recueillies par des drones, mais aussi des satellites ou des avions à haute altitude. Le secteur de l'assurance est notamment visé, tout comme ceux de l'agriculture ou de l'inspection d'ouvrages. L'objectif est de réaliser 100 millions de dollars de chiffre d'affaires dans les cinq prochaines années.

Des spécialistes venus de l'armée

Azur Drones, l'une des PME françaises les plus en vue dans le secteur du drone civil, mise beaucoup sur l'expérience des nombreux anciens militaires qu'elle a recrutés pour proposer des services inédits en matière de vidéoprotection. Elle présente au Salon du Bourget Drones'Guard, un drone filaire captif relié au sol par un câble assurant la transmission des données et l'alimentation électrique. L'engin peut rester en vol stationnaire huit heures d'affilée, à 100 mètres au-dessus du sol. Surveillance d'usines, de parcs à huîtres, d'incendies, de zones maritimes ou de manifestations publiques constituent autant de débouchés pour Azur Drones, qui a déjà engrangé ses premiers contrats. « *Nos spécialistes venus de l'armée savent sur quelle zone d'observation zoomer et disposent de vastes connaissances en matière d'intégration des systèmes d'observation* », insiste Jean-Marc Crépin, codirecteur général d'Azur Drones.

Le détecteur d'incendies d'Azur Drones

Cette forte activité sur le front des drones civils se heurte toutefois à deux obstacles. Le premier est la prudence des grands donneurs d'ordres – EDF s'est dit intéressé mais pas encore acheteur du système de détection des intrusions de drones de Thales – et l'autre porte sur les incertitudes réglementaires. Celles-ci risquent d'engendrer des législations non seulement complexes, mais très variables d'un Etat à l'autre